

Informations brèves du CJB de sa séance du 30 septembre 2015

La Neuveville, le 12 octobre 2015

Mémoires d'Ici

Pour sa séance plénière du mois de septembre 2015, le Conseil du Jura bernois (CJB) a siégé dans les locaux de Mémoires d'Ici à Saint-Imier. Ce fut l'occasion pour les membres du CJB de mieux découvrir l'institution et pour sa directrice, Sylviane Messerli, de leur présenter le travail effectué ainsi qu'un petit nombre d'ouvrages précieux conservés par l'institution, tels que les écrits de Jean-Pierre Faigaux et du Doyen Morel. Le CJB tient à remercier Mémoires d'Ici pour l'accueil chaleureux et l'excellente présentation de l'institution.

Subventions d'impulsion aux organisations culturelles du Jura bernois

Le CJB a décidé de participer, au côté du canton de Berne, à la mise au concours de subventions d'impulsion aux organisations culturelles du Jura bernois avec une contribution unique par année de maximum 50'000 francs.

Cette mise au concours vise à étendre les compétences internes à l'organisation et à augmenter les ressources dans les domaines créatif, technique, administratif ou organisationnel. La subvention d'impulsion doit renforcer les structures existantes de manière ponctuelle des institutions culturelles de la région.

Le concours est ouvert jusqu'au 14 décembre 2015. Pour plus d'informations quant aux conditions de participation, les personnes et les organisations intéressées peuvent se rendre sur le site : <http://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kultur/kulturfoerderung/foerderakzente.html>

Filière bilingue

Le CJB a écrit au Directeur de l'instruction publique afin de lui communiquer sa position au sujet de l'avenir de la filière bilingue du gymnase de Bienne. Le CJB avait décidé dans sa séance d'août de soutenir la variante dite numéro 4. Celle-ci prévoit que les élèves francophones de Bienne et du Jura bernois qui se destinent à la filière bilingue du gymnase effectuent leur dernière année d'école obligatoire, la 11H, au sein du Gymnase de Bienne.

Convention relative au financement de la formation médicale postgrade

Le CJB a pris position en faveur de l'adhésion du canton de Berne à la convention relative au financement de la formation médicale postgrade (CFFP). D'une part, cette convention intercantonale fixe le forfait pour la formation postgrade des médecins à 15'000 francs. Cela représente une augmentation de 5'000 francs dans le canton de Berne où le forfait est actuellement de 10'000 francs. Cette augmentation est bienvenue afin de mieux soutenir la formation des médecins en hôpitaux. D'autre part, la convention prévoit une compensation des charges entre cantons signataires afin de mieux répartir les frais engendrés par la formation des médecins dans les cantons formateurs.

Unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents (UHPA)

Le CJB a écrit au Directeur de la santé et de la prévoyance sociale au sujet de l'UHPA. Le CJB rappelle que l'autonomisation annoncée des SPJBB en société anonyme au 1er janvier

2017, auxquels l'UHPA est rattachée, pourrait menacer le caractère interjurassien de l'institution, et par conséquent, sa survie. En effet, la pérennité de l'institution passe par l'accès aux deux bassins de population que sont le canton du Jura et le Jura bernois. Une institution psychiatrique pour adolescents ne saurait être viable sur le long-terme en ne recourant qu'à un seul de ces deux bassins de population.

Autres dossiers

Dans sa séance du 30 septembre 2015, le CJB a également :

- Adopté le principe d'une médiation entre les acteurs culturels à Bellelay.
- Proposé un représentant de la partie francophone du canton de Berne au Conseil de la formation continue à la Direction de l'instruction publique.
- Octroyé des subventions pour un montant total de 180'310 francs (pour plus d'informations voir le communiqué de presse : subventions septembre 2015).

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73